



21 juin, 2022

M. Ken McDonald

Président

Comité permanent des pêches et des océans

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur McDonald,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) pour son rapport intitulé *Saumon du Pacifique : assurer la santé à long terme des populations sauvages et des pêches connexes* (le Rapport). Je suis heureuse de recevoir les recommandations du Comité et j'aimerais remercier les membres du Comité d'avoir consacré leur temps et leurs efforts à déterminer les moyens par lesquels le gouvernement du Canada, en collaboration avec d'autres, peut adopter des mesures coordonnées pour enrayer le déclin du saumon du Pacifique.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) s'est engagé à soutenir la conservation du saumon du Pacifique, comme en témoignent d'importantes mesures, notamment le lancement, en juin 2021, de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique (ISSP), d'une durée de 5 ans et d'un montant de 647,1 M\$ (plus 98,9 M\$ d'amortissement). Cette initiative répond au défi que présentent la conservation et la protection du saumon du Pacifique, de ses habitats et de ses écosystèmes dans la province de la Colombie-Britannique (C.-B.) et au Yukon. Grâce à l'ISSP, le MPO réalisera d'importants investissements dans le saumon du Pacifique regroupés sous quatre piliers : conservation et intendance; mise en valeur du saumon; transformation de la pêche; et intégration et collaboration. Conformément à la décision du budget 2021, ces nouveaux investissements visent les objectifs suivants :

- Stabiliser et conserver les populations de saumons sauvages du Pacifique, notamment par la recherche, de nouvelles installations d'écloserie et la restauration de l'habitat;
- Créer un secrétariat pour le saumon du Pacifique et un centre d'expertise en matière de rétablissement de l'habitat;
- Améliorer la gestion des pêches commerciales et récréatives;
- Doubler le Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique (FRISCB) en y injectant 100 M\$ supplémentaires;
- Consulter davantage les Premières Nations et les pêcheurs.

Le Rapport du Comité préconise une approche globale pour s'attaquer aux divers facteurs à l'origine du déclin du saumon et souligne l'urgence de recourir à une série complète de

stratégies. Le gouvernement du Canada souscrit à l'évaluation du Comité et reconnaît qu'il n'a jamais été aussi important de collaborer avec d'autres groupes pour soutenir la conservation et la restauration. C'est pourquoi ma lettre de mandat du 16 décembre 2021 prévoit le travail en étroite collaboration avec les partenaires autochtones, les autorités provinciales et territoriales, les organisations de pêche et d'intendance et les collectivités concernées pour la mise en œuvre de l'ISSP. J'ai été ravie de constater que les points de vue du Comité sont grandement alignés sur le travail envisagé dans le cadre de l'ISSP.

Les recommandations du Comité aideront à guider le gouvernement dans ses efforts continus pour enrayer le déclin du saumon du Pacifique de sorte que les stocks de ces espèces emblématiques puissent se reconstituer et se maintenir longtemps dans l'avenir. J'ai décrit la Réponse de notre gouvernement en lien avec le Rapport en me fondant sur les quatre piliers de l'ISSP et sur d'autres thèmes clés désignés par le Comité.

### **Conservation et intendance**

(Recommandations 1-6, 11, 13, 18, 22, 24 et 27)

Ces recommandations abordent les mesures clés visant la conservation du saumon du Pacifique, y compris les efforts ciblés pour restaurer les habitats et les écosystèmes du saumon. Compte tenu des changements climatiques et des défis environnementaux plus généraux qui ont une incidence sur la survie du saumon du Pacifique, les mesures de conservation et d'intendance sont considérées comme un moyen fondamental par lequel nous devons, collectivement, changer les choses de manière positives pour assurer la durabilité du saumon du Pacifique.

Le gouvernement partage l'avis du Comité concernant l'importance de la recherche scientifique. L'un des principaux objectifs de l'ISSP est d'améliorer notre compréhension des causes du déclin du saumon en renforçant la surveillance des populations de saumons et des écosystèmes. Le travail effectué dans le cadre de l'ISSP nous permettra de mettre en place des mesures de conservation stratégiques et prioritaires pour la reconstitution des stocks de saumons, en intégrant les stratégies potentielles de gestion des pêches, des écloseseries, des habitats et des écosystèmes.

En ce qui concerne les recommandations du Comité sur la recherche scientifique et les données relatives aux effets cumulatifs et aux conditions marines (y compris la température des océans), l'ISSP renforcera notre capacité à travailler en partenariat avec d'autres pays pour participer à deux enquêtes en haute mer qui se dérouleront durant les cinq années de l'ISSP. Ces travaux permettront de combler les principales lacunes dans notre compréhension de la phase océanique du cycle de vie du saumon et d'améliorer notre compréhension des effets de la variabilité environnementale sur la distribution et l'abondance du saumon du Pacifique dans l'océan Pacifique Nord.

Les recommandations du Comité relatives aux évaluations des stocks de saumons et aux stratégies de gestion des estuaires ont des liens étroits avec le pilier de la conservation et de l'intendance de l'ISSP et, en particulier, avec les activités qui devront être entreprises en collaboration, étant donné la compétence provinciale et territoriale en matière d'utilisation

des terres et des eaux. L'ISSP insiste beaucoup sur le renforcement de la collaboration avec le gouvernement de la C.-B. et de la gouvernance existante avec le Yukon, afin de mieux harmoniser les priorités en matière de saumon du Pacifique. Elle met également l'accent sur la collaboration entre les administrations et avec les Premières Nations, ainsi qu'avec d'autres partenaires et intervenants, afin de déterminer collectivement les priorités relatives à l'écosystème du saumon pour des zones sous-régionales spécifiques.

En ce qui concerne les recommandations axées sur la nécessité de travailler en collaboration avec les partenaires et les intervenants, et en particulier avec les Premières Nations et les groupes autochtones, on mettra sur pied la nouvelle direction générale de l'intendance du saumon, y compris un centre d'expertise en restauration de l'habitat, pour fournir un soutien technique aux groupes d'intendance qui entreprennent des travaux de reconstitution, de restauration de l'habitat et d'autres activités d'intendance du saumon à l'appui de la conservation du saumon du Pacifique. En outre, nous nous efforcerons d'améliorer la capacité technique des Premières Nations à soutenir la collaboration avec le MPO et d'autres intervenants dans l'établissement des priorités, la planification et la mise en œuvre des activités de conservation et d'intendance.

Bien que la gestion des pêches intérieures en C.-B. et au Yukon ait été largement déléguée aux gouvernements provinciaux et territoriaux, le MPO est responsable, à l'échelle nationale, de l'administration des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection du poisson et de son habitat. Cependant, les autorités de la C.-B. et du Yukon partagent une série de responsabilités et d'initiatives en matière de conservation des ressources naturelles en vertu de diverses lois provinciales et territoriales qui complètent celles du gouvernement fédéral, y compris les décisions relatives à l'utilisation des terres et de l'eau prises par ces autorités, lesquelles peuvent avoir une incidence importante sur la qualité, la quantité et la fonction de l'habitat du poisson dans un bassin hydrographique donné.

Le FRISCB est un autre exemple de la façon dont nous soutenons nos partenaires et travaillons avec eux pour remédier au déclin du saumon du Pacifique. Le FRISCB est un partenariat de financement avec la province de la C.-B., qui permet à des groupes externes de mener des travaux importants contribuant à la conservation et à l'intendance du saumon. Durant la phase 1 du FRISCB, le MPO et la province de la C.-B. ont fourni un investissement initial de 142,85 M\$ sur 5 ans (jusqu'en 2024) pour soutenir les activités de protection et de restauration des stocks de poissons sauvages prioritaires, y compris plusieurs projets qui protégeront et restaureront les habitats du saumon d'eau douce. En 2020, les priorités de financement du FRISCB comprenaient la restauration de l'habitat du saumon et la reconstitution des espèces préoccupantes, avec un accent particulier sur la recherche sur la truite arc-en-ciel du Fraser, le saumon quinnat et le saumon coho. Les détails des projets financés par le FRISCB, y compris les projets ayant des retombées sur les stocks de saumons du fleuve Fraser et les écosystèmes environnants, sont publiés sur le site Web du MPO. Soutenu par un haut degré d'intérêt du public et les premiers résultats du programme, le budget 2021 prévoyait une contribution fédérale supplémentaire de 100 M\$ pour étendre et prolonger le FRISCB jusqu'en 2026. La province de la C.-B. a signalé son intention de doubler également son propre investissement dans le FRISCB, en vue de la phase 2 du programme. Des discussions entre le MPO et les partenaires provinciaux sont en cours pour

confirmer les échéanciers et les priorités de financement conjointes, et d'autres détails seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

Les saumons du Pacifique considérés comme étant en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada sont également admissibles à un soutien financier au titre du Programme d'intendance de l'habitat et du Fonds autochtone pour les espèces en péril. Le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril (FNCEAP) soutient également les espèces de saumons en péril. Le saumon du Pacifique est une espèce prioritaire dans le cadre du FNCEAP, qui fournit aussi un soutien aux activités d'intendance et au renforcement des capacités des Autochtones.

### **Mise en valeur du saumon**

(Recommandations 16, 17 et 19)

Ces recommandations sont axées sur l'importance des écloséries pour la conservation et la reconstitution des espèces de saumons du Pacifique. La mise en valeur du saumon, un des piliers de l'ISSP, se concentre sur l'importance d'adopter une approche stratégique selon laquelle les écloséries de saumons peuvent être utilisées pour soutenir la reconstitution et le rétablissement des stocks de saumons du Pacifique dans des zones ciblées de même que les possibilités de pêche ciblée lorsqu'elles s'alignent sur les priorités de conservation. En particulier, l'ISSP investira dans la modernisation des programmes d'écloserie actuels, y compris les nouvelles installations d'écloserie axées sur la conservation, la modernisation des infrastructures existantes et la garantie d'un soutien scientifique et technique adéquat afin que l'on puisse s'aligner sur l'objectif plus large de conservation et de reconstitution des stocks de saumons du Pacifique.

Le gouvernement partage l'avis du Comité selon lequel le bassin hydrographique du fleuve Fraser pourrait bénéficier d'efforts de mise en valeur pour améliorer les résultats de la conservation. Comme l'a fait observer le Comité, le manque de capacité des écloséries dans cette région a été mis en évidence après que le glissement de terrain de Big Bar ait perturbé le passage des saumons et des truites arc-en-ciel du Fraser. Sous ce pilier, le MPO s'engagera dans la planification de la mise en valeur du bassin hydrographique du fleuve Fraser avec ses partenaires des Premières Nations, la province de la C.-B. et les intervenants. En s'appuyant sur les travaux antérieurs qui ont permis le passage du poisson pour la plupart des stocks, le MPO entreprendra une analyse plus poussée des options pour trouver une solution à long terme aux répercussions du glissement de terrain de Big Bar afin de protéger certains stocks de saumons et de truites arc-en-ciel du Fraser qui arrivent tôt et qui continuent d'avoir de la difficulté à franchir le site.

Le Comité a également plaidé en faveur d'une stratégie d'écloserie pour augmenter les remontées, qui sont d'une importance critique, et a soutenu le marquage de masse pour traiter les effets des écloséries sur les saumons sauvages. Grâce à l'ISSP, le MPO modernisera sa gestion stratégique des écloséries afin d'améliorer la gouvernance et la capacité des programmes pour soutenir directement les efforts visant à répondre au déclin des populations de saumons du Pacifique et à l'évolution de la pêche au saumon. Cela suppose de se concentrer sur la valorisation du saumon là où elle est le plus nécessaire pour soutenir la

conservation. Le MPO se procurera également la technologie nécessaire pour accroître sa capacité à effectuer un marquage de masse afin de soutenir les priorités en matière de pêche dans le cadre de l'ISSP.

### **Transformation de la pêche**

(Recommandations 12, 14, 20 et 30)

Ces recommandations visent à aider les pêcheurs à transformer les secteurs de la pêche au saumon du Pacifique.

Le MPO entreprend un processus de consultation complet sur la pêche commerciale et récréative du saumon en C.-B., y compris la collecte de commentaires sur les fermetures de 2021 en vue de préparer les fermetures commerciales à plus long terme qui commenceront pour la saison de pêche de 2022. De plus, le MPO mène des consultations sur la conception d'un programme de retrait des permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique, qui aura pour but d'atténuer les répercussions des fermetures à long terme sur les pêcheurs commerciaux et de favoriser une meilleure harmonisation de la taille des flottes de pêche avec les possibilités de pêche disponibles. Cela jettera les bases d'une transformation à plus long terme des secteurs de l'exploitation, y compris la modernisation des outils réglementaires et autres outils de gestion pour permettre une plus grande adaptabilité.

Mon Ministère consulte également les pêcheurs commerciaux et communautaires des Premières Nations au sujet des options d'accès aux pêches non salmonicoles dans le cadre du Programme de remplacement des permis de pêche commerciale communautaire autochtones du saumon du Pacifique et de la transition vers des approches et des engins de pêche plus sélectifs.

Parallèlement à ses efforts pour rétablir les populations de saumons, l'ISSP permettra également l'étude des possibilités de soutenir les possibilités de pêche sélective ciblée dans les zones convenables. L'un des moyens que propose l'ISSP pour y parvenir est la pêche sélective du poisson marqué, qui offrirait des possibilités de pêche touchant la rétention de poissons d'écloserie marqués uniquement, dans des zones géographiques spécifiques. Il sera important de veiller à ce que des efforts accrus de surveillance de la pêche soient déployés dans les zones où la pêche sélective du poisson marqué est mise en œuvre, et qu'il n'y a pas de stocks préoccupants.

Une autre façon pour le MPO d'appuyer la pêche ciblée est d'explorer les possibilités d'appliquer des approches de pêche terminale, c'est-à-dire de pêcher dans la rivière près de l'endroit où le poisson fraie, à titre d'essai dans certaines zones. Ces pêches cibleront des populations de saumon saines et abondantes (plus proches des zones terminales ou zones de fraie) de manière sélective, en évitant les répercussions inutiles sur les stocks sauvages préoccupants. Les données de ces pêches seront utilisées pour soutenir l'évaluation après la saison et la prise de décision future.

### **Intégration et collaboration**

(Recommandations 21, 23, 25, 26, 28, 29, 31 et 32)

Ces recommandations visent toutes à améliorer les résultats des activités fédérales relatives au saumon du Pacifique grâce à une meilleure collaboration externe avec les Premières Nations et les partenaires. Un certain nombre de ces recommandations sont abordées dans le cadre des travaux qui seront dirigés par le secrétariat de l'ISSP, une nouvelle équipe du MPO qui sera le point d'intégration interne de l'exécution des activités de l'ISSP par le MPO et de ses interactions avec d'autres intervenants pour enrayer le déclin du saumon.

Plusieurs des recommandations du Comité soulignent que le MPO doit travailler en étroite collaboration avec les personnes les plus touchées par le déclin de la population de saumons du Pacifique. Nous savons que le défi qui nous attend vise le long terme et qu'il nécessitera la participation de tous. L'ISSP comprend des investissements importants pour soutenir la coordination et la collaboration en matière de gestion du saumon, au sein du MPO et avec d'autres ministères, au besoin. Le secrétariat de l'ISSP dirigera et coordonnera les efforts dans l'ensemble du Ministère afin de garantir l'intégration et la priorisation de mesures en faveur du saumon du Pacifique qui tiennent compte de toutes les politiques clés, y compris la Politique concernant le saumon sauvage.

Le secrétariat de l'ISSP travaillera aussi à l'officialisation et à l'amélioration de la collaboration externe et des processus de gouvernance afin de favoriser une meilleure harmonisation et une meilleure collaboration avec les partenaires pour la conservation et le rétablissement du saumon du Pacifique. Pour ce faire, le Ministère adoptera plusieurs mesures, notamment l'amélioration des processus de gouvernance avec la C.-B. et le Yukon, la collaboration avec les Premières Nations et en envisageant de créer un nouveau processus consultatif ministériel pour la conservation et la restauration du saumon.

Le gouvernement soutient le principe selon lequel l'engagement avec d'autres parties doit inclure un échantillon diversifié de perspectives et d'intérêts, y compris les Premières Nations, ainsi que les pêcheurs commerciaux et récréatifs, les représentants de l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les représentants communautaires, les groupes d'intendance et d'autres groupes qui ont à cœur la façon de gérer le saumon du Pacifique. Le secrétariat gèrera une stratégie globale pour les consultations du MPO avec d'autres intervenants en ce qui concerne le saumon, de sorte que les nouvelles mesures prises dans le cadre de l'ISSP soient mises en œuvre en collaboration avec les Premières Nations, les partenaires et les principaux intervenants.

Le Comité a reconnu l'importance d'établir une vision commune de l'avenir de la pêche au saumon du Pacifique. Le MPO travaillera en étroite collaboration avec les Premières Nations, les pêcheurs commerciaux et récréatifs et d'autres intervenants afin d'orienter et d'éclairer l'avenir de la pêche au saumon du Pacifique. L'un des aspects de ce travail consiste à revoir la politique actuelle de répartition du saumon. Cette politique, ainsi que les obligations légales envers les Premières Nations en vertu des traités et de la Constitution, et les obligations internationales du Canada, guident la priorisation des allocations nationales annuelles de saumon récolté en Colombie-Britannique et au Yukon. Après la conservation, la priorité des Premières Nations en matière de la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, ainsi que les droits de pêche autochtones et issus des traités protégés par la

constitution resteront la plus grande priorité. Le MPO s'est également engagé à négocier des ententes de pêche pour mettre en œuvre les droits de pêche des Autochtones, y compris la récolte du saumon.

La réconciliation et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) sont des aspects importants de ces recommandations. La réconciliation avec les peuples autochtones est l'un des principes clés de l'ISSP. En s'appuyant sur les investissements et les travaux importants déjà réalisés par le Ministère pour soutenir la capacité des Premières Nations et l'intendance partagée en ce qui concerne le saumon du Pacifique, le MPO veille à ce que l'engagement collaboratif soit transparent, responsable et adapté aux préoccupations des collectivités autochtones, est conforme à nos engagements en vertu de la Déclaration des Nations Unies, et contribue à l'objectif de réconciliation.

Il importe de préciser que les liens mentionnés ci-dessus entre les recommandations du Comité et les piliers de l'ISSP sont considérés comme les liens primaires. Il existe de nombreux liens entre les recommandations du Comité et les autres piliers et activités relatifs au saumon, étant donné l'interconnexion des diverses mesures nécessaires pour faire progresser la conservation et le rétablissement du saumon du Pacifique.

### **Autres recommandations**

(Recommandations 7, 8, 9, 10, 11 et 15)

Le Comité a également formulé des recommandations sur d'autres thèmes clés. Il a demandé au gouvernement du Canada de donner la priorité aux travaux de restauration côtière en C.-B. dans le cadre de la relance de l'emploi COVID-19, ajoutant que cela devrait inclure des possibilités d'emploi importantes. Le Fonds pour la restauration côtière s'attaque aux menaces qui pèsent sur les espèces et les habitats marins situés sur les côtes canadiennes en soutenant des projets qui contribuent à la restauration des habitats aquatiques côtiers. L'engagement de notre gouvernement envers le Fonds pour la restauration côtière a récemment été renouvelé dans le budget 2022. Dans ce budget, on a annoncé un investissement de 85 M\$ sur 5 ans dans le cadre du fonds rebaptisé Fonds pour la restauration des écosystèmes aquatiques, afin d'investir dans les collectivités côtières et intérieures en amont pour soutenir les activités de restauration.

Le Comité a également inclus des recommandations spécifiques liées à l'aquaculture, qui s'alignent sur les mesures prises par le MPO. Le gouvernement du Canada fait la promotion d'une économie bleue durable qui comprend une industrie aquacole économiquement viable et durable qui crée des emplois et favorise la prospérité économique des collectivités côtières, tout en protégeant le saumon sauvage et la santé des océans. Le gouvernement s'est engagé à explorer davantage les approches qui continuent d'améliorer la gestion de l'aquaculture, notamment au moyen d'un solide régime de réglementation qui fournit davantage de précisions au secteur tout en favorisant les objectifs de conservation.

En ce qui concerne la recommandation visant à retirer la promotion de l'aquaculture du mandat du MPO, le gouvernement du Canada est d'avis que la surveillance de l'industrie

salmonicole par le MPO, tout en appuyant le développement durable du secteur, continue d'être conforme au mandat que lui confère la *Loi sur les pêches*. Le Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique (PRACB) a été établi par le MPO en décembre 2010 à la suite d'une décision rendue par la Cour suprême de la C.-B., selon laquelle les activités piscicoles sur la côte de la C.-B. constituent une pêcherie et relève donc de la compétence fédérale. La réglementation du PRACB soutient la viabilité et la durabilité de l'industrie aquacole de la C.-B. Le PRACB tire les activités liées à son mandat du *Règlement du Pacifique sur l'aquaculture*, du *Règlement de pêche (dispositions générales)* et du *Règlement sur les activités d'aquaculture*.

Dans ma lettre de mandat, je m'engage à continuer de travailler avec la province de la C.-B. et les collectivités autochtones à l'élaboration d'un plan responsable visant à cesser l'élevage du saumon en parcs en filet dans les eaux côtières de la C.-B. d'ici 2025. Je m'engage fermement à élaborer et à mettre en œuvre un plan de transition responsable visant à positionner la côte de la C.-B. comme un chef de file en matière de pratiques salmonicoles durables et novatrices. En poursuivant sur la lancée des discussions préliminaires menées par le secrétaire parlementaire de l'époque, M. Beech, qui a donné lieu à la publication d'un « Rapport sur le vif », publié en juillet 2021, mon Ministère continuera de consulter les Premières Nations, la province de la C.-B., l'industrie, les intervenants et d'autres groupes au sujet de la transition responsable. Ces consultations sont soutenues par l'allocation au MPO de 20 M\$ sur 2 ans prévue dans le budget 2021 pour accroître la mobilisation de la province de la C.-B., des Premières Nations, de l'industrie, des scientifiques et d'autres intervenants. En outre, le budget de 2021 a réservé 3 M\$ sur 2 ans à la mise à l'essai d'approches de gestion par zone pour la planification, la gestion et la surveillance des activités d'aquaculture dans les zones prioritaires sur la côte de la C.-B., ce qui a ouvert la voie à l'élaboration de pratiques d'aquaculture durables sur les plans économique, environnemental et social.

Le Comité a également présenté une recommandation précisément liée à l'assainissement du fond marin. Le MPO a mis en place un programme permanent actif de recherche et de surveillance pour améliorer sans cesse notre compréhension des effets de l'aquaculture sur le poisson et son habitat afin d'accroître la durabilité de l'aquaculture canadienne. Des renseignements relatifs au fond marin sous les installations de pisciculture marine et à proximité de celles-ci sont recueillis régulièrement et couramment, tant par le personnel du MPO que par l'industrie (renseignements qui sont ensuite soumis au MPO). Ces données sont recueillies au cours de chaque cycle de production pendant que l'exploitation est opérationnelle afin de s'assurer que les effets sur le fond marin ne s'étendent pas ou n'augmentent pas au fil du temps. Grâce à la réglementation en vigueur et à une gestion appropriée des effets sur le fond marin, le rétablissement du fond marin est possible dans les mois qui suivent l'arrêt de la pisciculture. Le rétablissement du fond marin à la suite d'activités de pisciculture marine dépend de divers facteurs, tels que la profondeur et le courant. Pendant le démantèlement, le MPO travaille avec le gouvernement provincial, et avec l'industrie au besoin, pour s'assurer que l'on récupère les débris de l'installation qui ont été perdus dans le fond marin pendant les activités d'élevage. C'est le gouvernement provincial qui décide en dernier ressort de la date de fin d'une tenure en fonction de l'état de la zone de tenure.

Quant aux données sur l'aquaculture, l'amélioration des rapports publics est essentielle à la gestion de l'aquaculture par le MPO et appuie la directive du gouvernement sur la transparence et le gouvernement ouvert. Le MPO s'est également engagé à accroître la transparence lors de la mise en œuvre du PRACB, en fournissant des rapports publics détaillés sur les activités d'aquaculture en C.-B. pour faire en sorte que l'information est facilement accessible aux membres du public intéressés en temps opportun. Bien que le Ministère ne cherche pas à obtenir l'approbation de l'industrie ou d'autres intervenants avant de publier des données nationales sur les médicaments et les pesticides utilisés en aquaculture, des délais peuvent survenir en raison du processus lié à l'état de préparation des données avant la publication, notamment le respect des exigences relatives à la protection de la vie privée et les exigences en matière d'intendance des données.

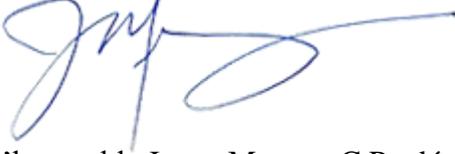
En ce qui concerne l'Initiative stratégique pour la santé du saumon, cette initiative pluriannuelle menée en collaboration avec la Fondation du saumon du Pacifique (FSP), Genome British Columbia et le MPO est devenue, en partie, le Programme de santé du saumon de la FSP. Le Programme sur la santé du saumon s'appuiera sur la collaboration existante entre le MPO et la FSP et se concentrera, en partie, sur l'interaction cumulative entre les facteurs de stress environnementaux et les maladies qui minent la productivité du saumon, ainsi que sur le suivi de la recherche ciblée et des études de défi pour les agents sous-étudiés que la recherche de la SSHI a identifiés comme ayant un impact potentiel. Le MPO apprécie les approches novatrices et les contributions aux connaissances de la SSHI, et appuiera la poursuite de ces activités dans le cadre du Programme sur la santé du saumon et d'autres initiatives.

Le Comité a également formulé une recommandation concernant les répercussions des prédateurs, y compris les pinnipèdes. Le MPO est conscient des préoccupations concernant l'incidence des prédateurs sur le saumon, dont les phoques et les otaries. Le nombre de pinnipèdes (phoques et otaries) a augmenté au cours des dernières décennies par rapport à ce qui est considéré comme des normes historiques. Cependant, il existe un grand degré d'incertitude scientifique quant aux répercussions des pinnipèdes par rapport à d'autres prédateurs ou facteurs qui peuvent également contribuer au déclin des stocks. Bien que les pinnipèdes mangent du saumon, ils sont considérés comme des prédateurs généralistes mangeant une variété de proies. De plus, les pinnipèdes mangent des prédateurs du saumon, comme le merlu, et sont chassés par les épaulards de passage, qui figurent sur la liste des espèces menacées de la *Loi sur les espèces en péril*. Le MPO mène des activités de recherche et de surveillance sur la dynamique des populations de pinnipèdes, la biologie et les interactions des écosystèmes dans les eaux côtières de la C.-B. afin d'améliorer la compréhension de ces questions.

L'étude du Comité a réaffirmé que la conservation et le maintien des populations de saumons supposent la prise de mesures audacieuses sur tous les fronts, en accordant la priorité à la reconstitution des populations de saumons. Bien que plusieurs des recommandations visent à améliorer le travail existant, le gouvernement souscrit à l'évaluation du Comité selon laquelle le Canada devrait adopter une approche reconnaissant que nous en sommes à un moment charnière. Le MPO continuera d'examiner et d'améliorer ses méthodes actuelles de conservation et de maintien du saumon du Pacifique, mais il s'est également engagé, par

l'entremise de l'ISSP, à faire les choses autrement, à entreprendre de nouveaux travaux et à adopter des mesures audacieuses, afin d'aider le saumon du Pacifique à se rétablir. Encore une fois, au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier les membres du Comité pour la diligence et l'engagement dont ils ont fait preuve en étudiant le déclin du saumon du Pacifique et en formulant des recommandations pour freiner le déclin. Le MPO s'engage à faire en sorte que les recommandations relevant de son mandat soient mises en œuvre de manière rapide et complète.

Veillez agréer, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Murray', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Joyce Murray, C.P., députée  
Ministre des pêches, des océans et de la Garde côtière canadienne